



Conseil d'administration Séance du 10 avril 2015

Délibération n° 16-2015 Création de postes/Modification du tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis favorable du comité technique de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg lors de sa séance du 12 février 2015 ;

Au titre de l'année 2015, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la création de deux postes :

- postes de techniciens : Messieurs Simon GREPINET et Xavier LEPRETTRE ont souhaité demander leur mutation au sein de l'établissement et mettre un terme à leur mise à disposition par la Communauté d'agglomération Caen la mer au 1^{er} avril 2015.

Il est également proposé de recruter un chargé de mission pour une dizaine de mois au plus, poste nécessaire pour fédérer les compétences pédagogiques, administratives et techniques en vue notamment de l'évaluation par l'HCERES en 2016.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'intégrer ces créations de poste au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg au 1er avril 2015.

Adopte le tableau des effectifs ainsi établi au 10 avril 2015 et annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg

Le Président,


Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 14

Votants : 19

Vote : Unanimité des voix

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

La transmission en préfecture le

La publication le

17 AVR. 2015

PREFECTURE DU CALVADOS

17 AVR. 2015

COURRIER

ETP	TABLEAU DES EFFECTIFS				création ou suppression de poste au 1er avril 2015			Total effectif au 1er avril 2015		Postes à pourvoir
	Filière	Catégorie	Grade	Statut	EPCC	IMAD	Total	EPCC	MAD	

ADMINISTRATIVE										
A	Attaché			NT	5,00		5,00			5,00
				T	1,00		1,00			1,00
Total A					6,00	0,00	6,00			6,00
B	Rédacteur			T	3,00	1,00	4,00			4,00
	Rédacteur			NT	1,00		1,00			0,00
	Rédacteur chef			T	1,00		1,00			2,00
	Rédacteur principal			T	1,00	1,00	2,00			6,00
Total B					5,00	2,00	7,00			1,00
C	Adjoint administratif 1° cl			T	1,00		1,00			5,00
	Adjoint administratif 2° cl			T	3,00	2,00	5,00			0,00
	Adjoint administratif principal 2° cl			T						6,00
Total C					4,00	2,00	6,00			18,00
Total ADMINISTRATIVE					19,00	5,00	24,00	0,00	0,00	0,00

ANIMATION										
B	Animateur principal 1ère classe			T	1,00		1,00			0,00
	Animateur			NT	1,00		1,00			1,00
Total B					2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00
Total ANIMATION					2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00

CULTURELLE enseignement artistique										
A	Directeur d'étab. Artistique 1° cat			T	1,00		1,00			1,00
	Professeur de classe normale			C	5,00		5,00		0,00	5,00
				NT	3,00		3,00			3,00
				T	15,22		15,22			15,22
	Professeur hors classe			T	7,00	2,00	9,00			9,00
Total A					30,22	2,00	32,22	0,00	0,00	33,22
B	Assistant spécialisé d'ens. artist.			NT	0,15		0,15			0,15
				T	4,50	2,00	6,50			6,50
Total B					4,65	2,00	6,65	0,00	0,00	6,65
Total CULTURELLE enseignement artistique					34,87	4,00	38,87	0,00	0,00	39,87

CULTURELLE patrimoine et bibliothèques										
A	Bibliothécaire			T	1,00		1,00			1,00
Total A					1,00		1,00			1,00
B	Assistant de conservation principal 2ème Cl			T	1,00		1,00			1,00
	Assistant de conservation			T	1,00		1,00			1,00
Total B					2,00	0,00	2,00			2,00
Total CULTURELLE patrimoine et bibliothèques					3,00	0,00	3,00			3,00

TECHNIQUE										
A	Ingénieur principal			T	1,00		1,00			1,00
Total A					1,00		1,00			1,00
B	Technicien			NT	3,00		3,00			3,00
				T	3,00	2,00	5,00			3,00
	Technicien principal 1° cl			T	3,00	4,00	7,00			7,00
	Technicien principal 2° cl			T	1,00	0,00	1,00			1,00
Total B					7,00	6,00	13,00	2,00	2,00	14,00
C	Adjoint technique 1° Cl			NT						0,00
				T	1,00		1,00			0,00
	Adjoint technique 2° Cl			T	1,00	3,00	4,00			4,00
	Adjoint technique Pal 1° Cl			T	2,00	2,00	4,00			2,00
	Adjoint technique Pal 2° Cl			T	1,00	1,00	2,00			1,00
	Agent de maîtrise			T	2,00	2,00	4,00			2,00
Total C					3,00	6,00	9,00	2,00	2,00	9,00
Total TECHNIQUE					11,00	13,00	24,00	4,00	4,00	24,00

DIRECTEUR										
A	Directeur			C	1,00		1,00			1,00
Total A					1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Total DIRECTEUR					1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00

TOTAL GENERAL										
					63,87	74,00	137,87	2,00	2,00	86,87
								0,00	0,00	2,00